



Problème congés payés..

Par **David Dumonteil**, le **04/11/2016** à **16:22**

Bonjour,
je me permet de vous écrire , car mon employeur m'impose les date de tout mes congés payés ..

est ce normal ??

De plus cet été il a fermer tout le mois d'août pour travaux, et vu qu'il avait déjà utilise certain de mes CP , il ne m'a pas payer la dernière semaine d'août car je n'avais plus de CP disponible ..

A t il le droit ou doit t il me payer ma dernière semaine d'août..
cordialement ..

Par **P.M.**, le **04/11/2016** à **18:36**

Bonjour,
C'est effectivement l'employeur qui fixe les dates des congés payés même s'il doit respecter certaines règles et peut demander les préférences des salariés...
Si les travaux effectués dans l'entreprise nécessitant sa fermeture étaient prévisibles, il aurait dû en tenir compte pour ne pas vous les faire perdre avant ou faire une déclaration d'activité réduite (chômage technique)...

Par **David Dumonteil**, le **05/11/2016** à **12:04**

ok , je pensais qu'il devait laisser une partie des C.P a la disposition de l'employé , donc l'employeur a le droit d'imposé toute les dates des congés payés..

Quel sont ces règles qu'ils doit respecter ??

Pour les travaux , c'était prévue a l'avance et il a profiter de la fermeture annuelle ,mais vu qu'il avait déjà utiliser certain de nos CP pour les jours fériés en mai etc , il nous manquer une semaine entière qui ne nous a pas etait payer ..

Peut on lui demander de nous la payer ??

Par **P.M.**, le **05/11/2016** à **13:31**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier](#)...

Je vous ai dit ce qu'à mon sens l'employeur aurait dû faire pour les travaux sachant que les congés payés ne sont pas destinés à être pris à la place de jours fériés ou même de ponts...